



FICHE COURSE RIR

Nom de la compétition : **Régate « la solo »**

Régates de grade **5C**

Date : **dimanche 26 août 2023**

Lieu : **Gruissan**

Autorité organisatrice : **Gruissan Yacht Club**
avec le soutien de l'Office de Tourisme et de la Ville de GRUISSAN

1. REGLES APPLICABLES

- a) Les RIR, l'avis de course, la fiche course
- b) Si le pavillon Y est hissé à terre et/ou sur le bateau comité, le port de la brassière est obligatoire.

2. PROGRAMME DES COURSES

Appel et Briefing à 14h sur l'eau entre la cardinale Nord du parc de Gruissan et les Ayguades, course à suivre

le briefing avec émargement obligatoire des chefs de bord valant acceptation du règlement aura lieu pour expliquer brièvement la régata et faire le pointage définitif des concurrents. Cet émargement pourra, par dérogation pour les bateaux inscrits arrivant directement de l'extérieur, être fait en se signalant au Comité de Course en passant à l'arrière du bateau comité avant le départ de la course. En cas de défaut d'émargement, une pénalité de points de la moitié du nombre des bateaux engagés à la régata sera appliquée. L'émargement à l'arrivée sera validé pour tous les bateaux par le passage de la ligne.

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera annoncée au briefing. Le canal VHF est le canal 8. La langue officielle de communication est le français.

Il sera couru un maximum de 3 manches par course. Une seule manche courue validera la course.

3. LES PARCOURS

- a) Localisation de la zone de course : le long de la côte de Gruissan, entre Fleury et Port la Nouvelle en respectant la réglementation en vigueur (par ex. les zones interdites).
- b) Description du parcours : de type côtier ou de type construit
- c) Schéma du parcours : les parcours seront décrits au briefing
- d) Description des marques : la description sera donnée au briefing
- e) Description de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée seront données au briefing
- f) Procédure de départ : précisée au briefing
- g) La flotte sera éventuellement séparée en deux catégories : < 38 pieds et ≥ 38 pieds avec deux départs séparés et parcours spécifiques précisés au Briefing de course

Un bateau qui ne franchira pas la ligne dans les 15 minutes après le signal de départ sera classé « abandon » (OCS).

Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément au schéma en franchissant la ligne de départ après le signal de départ.

Un temps limite par rapport au 3^e bateau arrivé sera éventuellement indiqué au briefing afin de permettre de relancer une manche de course.

4. CHANGEMENT DE PARCOURS

La procédure du changement de parcours éventuel sera expliquée pendant le briefing.

5. PENALITES ET LITIGES

Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel.

L'arbitre affichera les numéros des bateaux disqualifiés (départ (OCS), parcours, incidents et litiges).

5.1. PENALITES

- a) Si l'observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction un pavillon de couleur « à définir par l'organisateur ». La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
 - 1 S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
 - 2 Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.
- b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

5.2. GESTION DES LITIGES A TERRE

5.2.1 Les litiges seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

5.2.2 Décisions possibles :

- a. pas de règle enfreinte.
- b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

6. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir immédiatement le comité de course par VHF ou téléphone (SMS de préférence) au numéro indiqué au briefing.

7. CLASSEMENT

Le classement de chaque manche sera établi en utilisant les temps compensés selon les coefficients de la jauge HN.





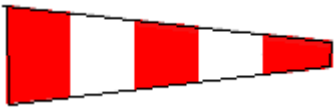

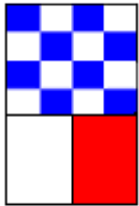



Le système de classement utilisé sera le suivant :

- 7.1 Pour chaque manche, le 1^{er} recevra 1 point, le 2^{ème} 2 points, etc ...
- 7.2 Les bateaux OCS, DNF et DSQ recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits à la manche plus un ; les bateaux non partants (DNS) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus deux.
- 7.3 Le classement de la course sera l'addition des points obtenus dans chaque manche, le vainqueur étant celui ayant le moins de points.

- 7.4 Départage des ex-æquo : nombre de meilleures places, et si besoin classement de la dernière manche.

***Cette régata compte pour le classement du Challenge Pierre Bolliet 2023
et fait partie du Championnat Occitanie habitable Duo 2023.***

PAVILLONS POUR APPLICATION DES RIR

PAVILLON	DESCRIPTION	SIGNIFICATION
	Pavillon du GYC	Signal avertissement
	Pavillon Préparatoire « P »	Signal préparatoire « en course »
	Pavillon Rappel Individuel « X »	revenir prendre son départ, sinon OCS
	Pavillon Rappel Général « 1 ^{er} substitut »	Tout le monde doit revenir pour un nouveau départ
	Pavillon Aperçu « AP »	Départ retardé
	Pavillon « N »	Course annulée
	Pavillon « N sur H »	Course annulée et rentrer au port
	Pavillon « Bleu »	Ligne d'arrivée
	Pavillon « C »	Changement de parcours
	Pavillon « Y »	Porter la brassière

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles



Infos utiles :

Parc de Gruissan (zone conchylicole interdite) marqué par 4 cardinales

Bouée Ouest 43.05,13 N – 003.07,83 E
Bouée Sud 43.04,82 N – 003.08,19 E
Bouée Est 43.06,04 N – 003.09,52 E
Bouée Nord 43.06,45 N – 003.08,92 E

Parc de Fleury (zone conchylicole interdite) marqué par 4 cardinales

Bouée Ouest 43.10,33 N – 003.13,40 E
Bouée Sud 43.09,12 N – 003.14,37 E
Bouée Est 43.10,01 N – 003.16,35 E
Bouée Nord 43.10,89 N – 003.14,51 E

Bouée de Port la Nouvelle, cardinale Est, 43.01,1 N – 003.05,7 E

Attention de nuit : plots d'amarrage dans l'Ouest de la bouée

ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit

Les parcours seront précisés lors du briefing